



Syndicat National des Lycées et Collèges
Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires
4, rue de Trévisse – 75009 PARIS
www.snalc.fr



ACADEMIE DE NICE

CAPA Liste d'aptitude 2013

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans cette instance afin que soit établie la liste des propositions académiques en vue de l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude et afin que soient examinées les demandes de congés formation.

Auparavant, et comme à notre habitude, nous tenons à remercier les personnels du service des Actes Collectifs, pour leur travail considérable, la qualité des documents transmis et leur disponibilité.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPA, le SNALC-FGAF souhaiterait relever un problème majeur pour notre institution : la désaffection des jeunes pour le métier d'enseignant. Les inscriptions aux concours viennent encore de le démontrer : notre métier ne fait plus recette et n'attire plus les jeunes. Par exemple, 108 candidats admissibles au Capes de lettres classiques en 2013 pour 200 postes offerts, en mathématiques, 1.326 candidats pour 1.210 postes offerts au concours, en anglais, 1.231 admissibles concourent pour 1.050 postes.

Il nous semble que ce rejet de la profession est essentiellement dû à l'image dégradée du professeur en butte à la violence, mais aussi, et très certainement, à la faiblesse de nos rémunérations mesurée à l'aune de la longueur croissante des études. Sans véritable revalorisation salariale et restauration des conditions de travail, il est illusoire de vouloir un recrutement de qualité.

En ces temps de disette économique, la revalorisation de notre métier devra vraisemblablement passer par une révision de notre régime indemnitaire et à l'heure où dans le cadre de la Refondation de l'Ecole de nouvelles missions vont être confiées aux enseignants, il est juste que ces nouvelles tâches soient rémunérées : de même qu'il est légitime que les professeurs des écoles bénéficient de l'ISOE à l'instar de leurs collègues du secondaire, il est par exemple indispensable qu'un investissement au sein des ESPE ou la prise en charge de responsabilités nouvelles dans les établissements soient indemnisés financièrement.

Il est donc clair que la Refondation de l'Ecole de la République initiée par le nouveau gouvernement et à laquelle le SNALC n'est pas opposé, ne pourra aboutir sans que soit abordée la question de la rémunération des enseignants.

Concernant l'intégration dans le corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude nous constatons cette année une forte inflation des candidatures : 463 candidatures pour 40 proposés. Pour mémoire, il y avait 290 candidatures pour 38 proposés en 2009 et 363 demandes pour 42 proposés en 2012.

Si cette augmentation peut s'expliquer en partie par la diffusion de la note de service dans les messageries professionnelles, on ne nous ôtera pas l'idée que c'est aussi lié à la faiblesse de nos revenus. L'accès au corps des professeurs agrégés est perçu par bon nombre de collègues, ce que nous comprenons, comme l'ultime possibilité d'avoir une revalorisation financière, alors que cela devrait être avant tout une reconnaissance de la valeur professionnelle du candidat.

Alors que le niveau de qualification requis lors du recrutement des enseignants s'élève, il convient d'être particulièrement attentif à la qualification des candidats à ce changement de corps, à leur capacité à réinvestir leurs savoirs académiques dans leur pratique quotidienne du face à face pédagogique. C'est pourquoi il nous semble important de repérer dans chaque discipline les candidatures valables et qui ne se limitent pas aux collaborateurs directs des corps d'inspection ; être chargé de mission d'inspection n'est en effet pas la seule manière de servir l'Institution.

Comme les années précédentes, le SNALC-FGAF rappelle son attachement aux concours de l'Agrégation et demande que soit entamée une véritable réflexion quant à l'avenir du corps des professeurs agrégés.

S'agissant des demandes de congés formation, nous constatons cette année une forte augmentation des demandes, bien que le nombre de bénéficiaires de ce congé formation soit inchangé : 3 congés pour 68 demandes (en 2012, 4 congés pour 52 demandes). Ce qui laisse augurer pour les années à venir de réelles difficultés quant à pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Le SNALC-FGAF revendique une augmentation conséquente des moyens, à même d'assurer une formation continue de qualité et permettant aux enseignants de faire face aux nouveaux défis de l'Education.

Nice, le 26 mars 2013